



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 13 juin 2023, à 19 h 01, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Maude Clossey, directrice générale adjointe, services corporatifs
Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

1. OUVERTURE

CO-230613-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-230613-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

CO-230613-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 MAI 2023 À 19 H**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 mai 2023 à 19 h tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 18 MAI 2023 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 mai 2023 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-230613-2.1****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 4 AVRIL 2023 (SD-2023-1463)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 4 avril 2023.

CO-230613-2.2**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL INTERCULTUREL (SD-2023-0665)**

Il est proposé de désigner Rossy Tshibangu à titre de membre du conseil interculturel, en remplacement de Pascale Rony, pour le terme du mandat de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro quitte son siège.

CO-230613-2.3**DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS LOCALES (SD-2023-1600)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunion de la Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie tenue le 15 décembre 2022;

2° réunion de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement tenue le 14 mars 2023;

3° réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 17 mars 2023;

4° réunion de la Commission de la mobilité durable tenue le 30 mars 2023;

5° réunion de la Commission de la culture, des communications et du patrimoine tenue le 11 avril 2023.

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-230613-4.1

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES (SD-2023-1552)

La mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2022 visant ses compétences locales.

CO-230613-4.2

DIFFUSION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES (SD-2023-1552)

Il est proposé que le texte du rapport de la mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2022 visant ses compétences locales soit publié sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro reprend son siège.

CO-230613-4.3

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 (SD-2023-1552)

Il est procédé au dépôt du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2022, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

CO-230613-4.4**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL (SD-2023-1512)**

Il est procédé au dépôt des états financiers au 31 décembre 2022 et du rapport annuel 2022 du Conseil des arts de Longueuil.

M. Marc-Antoine Azouz quitte son siège.

CO-230613-4.5**ACCEPTATION DU CHANGEMENT D’AFFECTATION DE VÉHICULES UTILISÉS DANS L’EXERCICE D’UNE COMPÉTENCE D’AGGLOMÉRATION VERS L’EXERCICE D’UNE COMPÉTENCE LOCALE ET AFFECTATION D’UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT (SD-2023-0432)**

Il est proposé :

1° d’accepter le changement d’affectation de 30 véhicules utilisés dans l’exercice d’une compétence d’agglomération pour qu’ils soient dorénavant utilisés dans l’exercice d’une compétence locale, à la suite de l’autorisation donnée par le Conseil d’agglomération en date du 20 avril 2023, par la résolution CA-230420-6.4;

2° d’affecter la somme de 90 000 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* à titre de compensation à être versée dans le poste budgétaire approprié, de compétence d’agglomération.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CO-230613-4.6**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET DE L’AFFECTATION DES IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 15 MAI 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-1707)**

Il est proposé d’autoriser les virements budgétaires et l’affectation des immobilisations payées comptant apparaissant sur la liste du 15 mai 2023 préparée par la Direction des finances, au montant de 588 712 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d’eux.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CO-230613-4.7**DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA GRATUITÉ DE LA FORMATION DES SURVEILLANTS-SAUVETEURS ET DES MONITEURS AQUATIQUES 2023-2026 (SD-2023-1630)**

Il est proposé de demander au ministère de l'Éducation une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques 2023-2026*, pour la période débutant à la fin du mois de juin 2023 et prenant fin à la fin du mois de mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-4.8**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS RELEVANT D'UNE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2023-1650)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations du 8 mai 2023, au montant de 31 737 000 \$, relevant d'une compétence locale, à Marchés Mondiaux CIBC inc.

CO-230613-4.9**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Mme Geneviève Héon, datée du 24 mai 2023;
- 2° de la conseillère Mme Marjolaine Mercier, datée du 18 mai 2023;
- 3° du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 16 mai 2023;

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-230613-6.1****DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS D'AVRIL 2023 (SD-2023-1578)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois d'avril 2023 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de

l'exercice financier 2023, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-230613-6.2

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-005 POUR L'ABONNEMENT À UN OUTIL D'ATTESTATION D'ADRESSES ET DATE DE NAISSANCE (SD-2023-1077)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-005 pour l'abonnement à un outil d'attestation d'adresses et date de naissance, pour une période de cinq ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, 2859824 Ontario Limited, pour un montant de 306 983,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-230613-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-019 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA PASSERELLE DU PARC DE LA CITÉ ET DU BELVÉDÈRE DE LA PASSERELLE DE NORMANDIE (SD-2023-1617)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-019 pour l'exécution de travaux de réparation de la passerelle du parc de la Cité et du belvédère de la passerelle de Normandie, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Les constructions Hydrospec inc., pour un montant estimé à 586 958,92 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Marc-Antoine Azouz reprend son siège.

CO-230613-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-024 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE SIX PONCEAUX EN ACIER (SD-2023-1509)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-024 pour l'exécution de travaux de réparation de six ponceaux en acier, au plus bas soumissionnaire conforme, Les constructions Hydrospec inc., pour un montant estimé à 580 635,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-028 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES FOURGON NACELLE (SD-2023-1502)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-028 pour l'acquisition d'un camion 6 roues fourgon nacelle, pour la Direction des travaux publics, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Globocam (Montréal) inc., pour un montant estimé à 665 463,14 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-040 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES DANS DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS LES PARCS GARDENVILLE, FERNAND-BOUFFARD ET LIONEL-GROULX (CONTRAT 1) (SD-2023-1435)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-040 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives dans des aires de jeux pour enfants dans les parcs Gardenville, Fernand-Bouffard et Lionel-Groulx (contrat 1), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Techsport inc., pour un montant estimé à 342 405,90 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-040 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES DANS DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS LES PARCS JULES-MOULIN, PAUL-PROVOST ET LOUIS-OLIVIER-TAILLON (CONTRAT 2) (SD-2023-1441)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-040 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives dans des aires de jeux pour enfants dans les parcs Jules-Moulin, Paul-Provost et Louis-Olivier-Taillon (contrat 2), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Tessier Récréo-Parc inc., pour un montant estimé à 349 944,98 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-040 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES DANS DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS LES PARCS GARDENVILLE ET GRAY (CONTRAT 3) (SD-2023-1442)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-040 pour la fourniture et l'installation de structures récréatives dans des aires de jeux pour enfants dans les parcs Gardenville et Gray (contrat 3), au seul soumissionnaire, lequel est conforme selon le système de pondération et d'évaluation des

offres, 9373-3608 Québec inc., faisant affaires sous le nom Groupe ici jeux, pour un montant estimé à 142 741,46 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.9

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-041 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PATRIMONIALE, DE VÉTUSTÉ ET UNE ANALYSE DE FONCTIONNALITÉS POUR DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX (SD-2023-1513)

Il est proposé M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto d'adjuger le contrat APP-23-041 pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude patrimoniale, de vétusté et une analyse de fonctionnalités pour des bâtiments patrimoniaux situés aux 80 à 82, 90 et 100, rue Saint-Charles Est, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., pour un montant de 341 475,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Karl Ferraro, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 14 Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-230613-6.10

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-043 POUR LA MISE À NIVEAU DE L'AUTOMATE PC-01 À LA STATION DE POMPAGE DU PARC DE LA CITÉ (SD-2023-1344)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-043 pour la mise à niveau de l'automate PC-01 à la station de pompage du Parc de la Cité située au 6105, rue Gabrielle-Roy, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Le Groupe LML ltée, pour un montant de 225 677,53 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.11**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-044 POUR LA FOURNITURE ET
PLANTATION D'ARBRES - SECTEUR NORD (CONTRAT 1)
(SD-2023-1655)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-044 pour la fourniture et plantation d'arbres - Secteur nord (contrat 1), au plus bas soumissionnaire conforme, Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., pour un montant estimé à 418 247,21 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.12**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-044 POUR LA FOURNITURE ET
PLANTATION D'ARBRES - SECTEUR SUD (CONTRAT 2)
(SD-2023-1669)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-044 pour la fourniture et plantation d'arbres - Secteur sud (contrat 2), au plus bas soumissionnaire conforme, Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., pour un montant estimé à 277 428,55 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.13**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-044 POUR LA FOURNITURE ET
PLANTATION D'ARBRES DANS LES PARCS-NATURE - SECTEUR
NORD (CONTRAT 3) (SD-2023-1677)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-044 pour la fourniture et plantation d'arbres dans les parcs-nature - Secteur nord (contrat 3), au plus bas soumissionnaire conforme, Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., pour un montant estimé à 620 200,44 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.14**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-044 POUR LA FOURNITURE ET
PLANTATION D'ARBRES DANS LES PARCS-NATURE - SECTEUR
SUD (CONTRAT 4) (SD-2023-1678)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-044 pour la fourniture et plantation d'arbres dans les parcs-nature - Secteur sud (contrat 4), au plus bas soumissionnaire conforme, Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., pour un montant estimé à 333 684,47 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.15**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-046 POUR L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DU SENTIER N°4 DU PARC MICHEL-CHARTRAND (SD-2023-1348)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-046 pour l'aménagement des entrées du sentier n°4 du parc Michel-Chartrand, au plus bas soumissionnaire conforme, 12472503 Canada inc., faisant affaires sous le nom Besco Construction, pour un montant estimé à 150 445,37 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.16**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-049 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE 8 BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2023-1664)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-049 pour l'exécution de travaux d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de 8 bâtiments municipaux, pour une période de quatre ans débutant le 1^{er} septembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Ventilation Belle-Rive inc., pour un montant estimé à 269 680,93 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.17**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-052 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANAGE ET DE RESURFAÇAGE DES CHAUSSÉES AINSI QUE LA RÉFECTION DES TROTTOIRS - LOT 2 ET AFFECTATION DE SOMMES EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2023-1572)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-23-052 pour l'exécution de travaux de planage et de resurfaçage des chaussées ainsi que la réfection des trottoirs - Lot 2, au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc., pour un montant estimé à 1 889 028,51 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter, en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée :

2.1° une somme de 1 724 934,82 \$ afin de prévoir les crédits requis pour l'exécution des travaux;

2.2° une somme de 88 808,91 \$ afin de prévoir les crédits requis pour les honoraires de surveillance externe et les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux.

2.3° une somme de 68 997,39 \$ afin de prévoir les crédits requis pour les honoraires de surveillance interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Abrogée par
CO-240116-6.1

CO-230613-6.18

RÉSILIATION DU CONTRAT APP-22-055 POUR LES BONIFICATIONS DU RUISSEAU DAIGNEAULT ET DE SES RIVES (SD-2023-1526)

Il est proposé de résilier le contrat APP-22-055 pour les bonifications du ruisseau Daigneault et de ses rives, adjugé à Excavation et Construction Gélinas inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.19

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-060 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE LORS DE LA PÉNURIE DE LOGEMENTS (SD-2023-1468)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-060 pour la fourniture de services d'intervention en cas d'urgence lors de la pénurie de logements, pour une période de soixante jours, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, pour un montant n'excédant pas 300 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.20

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS À UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-21-157 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (CONTRAT 1) (SD-2023-1568)

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 99 658,08 \$, taxes comprises, à la dépense au contrat-cadre APP-21-157 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisations environnementales dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 1) requis pour la surveillance environnementale des travaux de réhabilitation environnementale au 550, rue du Parc-Industriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.21

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-012 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS (CONTRAT 6) (SD-2023-1816)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-012 pour l'acquisition d'un camion 10 roues muni d'un équipement à neige, d'une benne basculante 4 saisons équipée d'un épandeur à sel (contrat 6), au plus bas

soumissionnaire conforme, Globocam (Montréal) inc., pour un montant estimé à 459 174,16 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-6.22

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-059 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PAPINEAU, ENTRE LES RUES MAISONNEUVE ET SAINTE-HÉLÈNE, ET DE LA RUE SAINTE-MARGUERITE, ENTRE LES RUES BEAUREGARD ET GIROUARD (SD-2023-1764)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-059 pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Papineau, entre les rues Maisonneuve et Sainte-Hélène, et de la rue Sainte-Marguerite, entre les rues Beauregard et Girouard, au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 3 778 521,11 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-230613-7.1

ACQUISITION D'UNE VOIE OUVERTE À LA CIRCULATION PUBLIQUE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (SD-2023-1373)

Il est proposé :

1° d'approuver l'acquisition du lot 3 977 662 du cadastre du Québec, constitué d'une partie de la rue Legault, du chemin de la Savane et de la route de l'Aéroport, lequel lot est ouvert à la circulation publique depuis au moins dix ans et a été exempté de taxes durant cette même période, le tout conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*;

2° de mandater la Direction du greffe pour accomplir les formalités prévues à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-7.2

APPROBATION D'UN BAIL AVEC MERIEM LAJOUMI PORTANT SUR LE KIOSQUE K1 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1588)

Il est proposé d'approuver le bail avec Meriem Lajoumi, portant sur le kiosque K1 du Marché public de Longueuil, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 31 août 2023, et pour un loyer mensuel de 400 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-7.3**APPROBATION DE L'ADDENDA N°2 MODIFIANT LA PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 6 337 641 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-1637)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n°2 modifiant la promesse de Corporation Jamp Pharma d'acheter le lot 6 337 641 du cadastre du Québec afin, notamment, de rendre cette promesse conditionnelle à la délivrance du permis de construction du bâtiment principal que l'acheteur souhaite construire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Marjolaine Mercier quitte son siège.

CO-230613-7.4**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 2 585 302 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE (SD-2023-1479)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, d'accepter la promesse de Unicel Architectural Corp. d'acheter le lot 2 585 302 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine, pour un montant de 3 614 581,36 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées à la promesse d'achat du 26 avril 2023.

M. Jacques Lemire, appuyé par M. Karl Ferraro, demande le vote sur cette proposition.

La présidente appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Alvaro Cueto, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Nathalie Delisle et Lysa Bélaïcha.

Vote contre cette proposition : M. Jacques Lemire.

Mme la présidente Reine Bombo-Allara ne vote pas.

En faveur : 13

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-230613-7.5**APPROBATION DU PREMIER AMENDEMENT AUX ANNEXES E ET J AMENDÉES DE L'ACCORD DE DÉVELOPPEMENT AMENDÉ CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN PROJET IMMOBILIER SUR LE SITE PROJETÉ DU CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-1613)**

Il est proposé d'approuver le premier amendement à l'annexe E amendée, intitulée *Passerelle Bienville*, et à l'annexe J amendée, intitulée *Passerelle Port-de-Mer* de l'Accord de développement amendé concernant la

réalisation d'un projet immobilier sur le site projeté du centre-ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Marjolaine Mercier reprend son siège.

CO-230613-7.6

AUTORISATION D'ACHAT DES LOTS 2 587 115, 3 106 316, 3 106 317, 3 106 319, 3 106 325, 3 106 326, 3 106 327, 3 106 328, 3 106 329, 3 106 330, 3 205 466, 4 355 870 ET 4 921 201 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS REPORTÉS - VOLET MILIEUX HUMIDES (SD-2023-1548)

Il est proposé :

1° d'autoriser l'achat des lots 2 587 115, 3 106 316, 3 106 317, 3 106 319, 3 106 325, 3 106 326, 3 106 327, 3 106 328, 3 106 329, 3 106 330, 3 205 466, 4 355 870 et 4 921 201 du cadastre du Québec, appartenant à 94298 Canada Ltée, aux conditions suivantes :

1.1° les immeubles sont vendus uniquement avec la garantie légale de titres, à l'exclusion de toute autre garantie, notamment la garantie de qualité;

1.2° en contrepartie de cette cession, la Ville versera à 94298 Canada Ltée la somme de 2 535 000 \$ sous forme de chèque libellé à l'ordre de Fortier D'Amour Goyette en fidéicommiss;

1.3° le notaire instrumentant sera désigné par 94298 Canada Ltée, au sein du cabinet Fortier D'Amour Goyette;

1.4° les frais et débours du notaire pour l'établissement de l'acte de cession et pour l'examen de titres seront à la charge de la Ville;

2° d'affecter une somme de 2 656 495,63 \$, en provenance des revenus reportés - volet milieux humides;

3° d'autoriser la directrice des services juridiques à finaliser le règlement hors cour du dossier 94298 Canada Ltée c. Ville de Longueuil, 505-17-010852-186, et à signer tout document de règlement hors cour à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-7.7

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 À L'ACTE DE VENTE INSCRIT SOUS LE NUMÉRO 25 938 957 PORTANT SUR LE LOT 6 335 655 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 à l'acte de vente entre la Ville et Groupe Immobili inc. inscrit au Bureau de la publicité foncière le 15 décembre 2020, sous le numéro 25 938 957, et portant sur le lot 6 335 655 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-7.8**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC 9150-7921 QUÉBEC INC. CONCERNANT LA LOCATION DE 60 CASES DANS LE STATIONNEMENT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 110 À 118, RUE GUILBAULT (SD-2023-1835)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, d'approuver l'entente avec 9150-7921 Québec inc. concernant la location de 60 cases dans le stationnement de l'immeuble situé au 110 à 118, rue Guilbault, pour la période du 22 juin au 6 octobre 2023, pour un montant de 8 400 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**CO-230613-8.1****APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-LAMBERT CONCERNANT LES ÉTUDES D'AVANT-PROJET POUR LA RÉFECTION DE L'AVENUE VICTORIA (SD-2023-1438)**

Il est proposé d'approuver une entente avec la Ville de Saint-Lambert concernant les études d'avant-projet pour la réfection de l'avenue Victoria, laquelle prévoit le partage des coûts et des responsabilités entre les villes à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Jacques Lemire et Jonathan Tabarah quittent leur siège.

CO-230613-8.2**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC « ALPA » L'ASSOCIATION LONGUEUILLOISE DES PHOTOGRAPHES AMATEURS CONCERNANT L'USAGE DE LOCAUX (SD-2023-1267)**

Il est proposé d'approuver le protocole d'entente avec « Alpa » l'association longueuilloise des photographes amateurs concernant l'usage de locaux pour son fonctionnement et la tenue de ses activités ainsi que la couverture photographique d'événements culturels de la Ville, pour la période du 15 juin 2023 au 14 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.3**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE DONATION D'UNE STATION DE RÉPARATION DE VÉLO (SD-2023-1000)**

Il est proposé :

1° d'accepter l'offre de donation d'une station de réparation de vélo du Collège Notre-Dame-de-Lourdes, selon les engagements mentionnés dans

la lettre du 12 mars 2023 signée par M. Guillaume-Olivier Choquette, directeur général;

2° de désigner le chef du Service mobilité durable et éclairage, de la Direction du génie, pour prendre possession du bien pour la Ville;

3° d'autoriser la directrice des finances ou l'un des employés de sa direction à émettre un reçu officiel de *don admissible au crédit d'impôt pour don de bienfaisance*, au montant estimé à 2 500 \$, pourvu que les conditions de délivrance exigées par les autorités fiscales soient respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.4

APPROBATION DE L'ADDENDA N°1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LA FÊTE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DE LONGUEUIL CONCERNANT LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE LA FÊTE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DE LONGUEUIL (SD-2023-0692)

Il est proposé :

1° d'approuver l'addenda n°1 modifiant l'entente avec La Fête du livre et de la lecture de Longueuil concernant la réalisation des activités de la Fête du livre et de la lecture de Longueuil pour les années 2022, 2023 et 2024 afin de modifier le montant de l'aide financière versée en 2023 et 2024;

2° d'autoriser le chef du Bureau de la culture et des bibliothèques à signer cet addenda et prescrire qu'il ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.5

APPROBATION DE L'ADDENDA N°1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (CSSMV) CONCERNANT UNE UTILISATION RÉCIPROQUE DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS SCOLAIRES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES (SD-2023-1293)

Il est proposé d'approuver l'addenda n°1 modifiant l'entente avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) concernant une utilisation réciproque des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles, sportives et communautaires afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.6**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE URBAINE DE LONGUEUIL CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET AGRICULTURE URBAINE EN OBNL D'HABITATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE – UN SERVICE ESSENTIEL (SD-2023-1614)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec la Société d'agriculture urbaine de Longueuil concernant la réalisation du projet *Agriculture urbaine en OBNL d'habitation sociale et communautaire – un service essentiel*, afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.7**APPROBATION DE L'ADDENDA N°1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE LONGUEUIL CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET UN PEU DE NOUS, CHEZ VOUS! (SD-2023-1653)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n°1 modifiant l'entente avec le Centre communautaire des aînés et aînées de Longueuil concernant la réalisation du projet *Un peu de nous, chez vous!*, afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.8**APPROBATION DE L'AMENDEMENT N°1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LE COLLÈGE FRANÇAIS (1965) INC. CONCERNANT L'ÉCHANGE D'HEURES D'UTILISATION DE PLATEAUX SPORTIFS (SD-2023-1074)**

Il est proposé d'approuver l'amendement n°1 modifiant l'entente avec Le Collège Français (1965) inc. concernant l'échange d'heures d'utilisation de plateaux sportifs afin, notamment, de prolonger la durée jusqu'au 9 juillet 2043.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.9**APPROBATION DE L'AMENDEMENT N°1 MODIFIANT LE BAIL AVEC LE COLLÈGE FRANÇAIS (1965) INC. CONCERNANT LA LOCATION DU CENTRE DE SOCCER INTÉRIEUR DU CENTRE MULTI-SPORTS DU COLLÈGE FRANÇAIS, SITUÉ AU 1720, BOULEVARD CURÉ-POIRIER EST (SD-2023-1073)**

Il est proposé d'approuver l'amendement n°1 modifiant le bail avec Le Collège Français (1965) inc. concernant la location du centre de soccer intérieur du Centre multi-sports du Collège Français, situé au 1720, boulevard Curé-Poirier Est, afin, notamment, de prolonger la durée jusqu'au 9 juillet 2043.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Jacques Lemire et Jonathan Tabarah reprennent leur siège.

CO-230613-8.10

APPROBATION DE L'AMENDEMENT N°1 MODIFIANT LE BAIL AVEC LE COLLÈGE FRANÇAIS (1965) INC. CONCERNANT LA LOCATION DU TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE SITUÉ SUR LE CAMPUS DU COLLÈGE FRANÇAIS, SITUÉ AU 1340 RUE NOBERT (SD-2023-1070)

Il est proposé d'approuver l'amendement n°1 modifiant le bail avec Le Collège Français (1965) inc. concernant la location du terrain de soccer synthétique situé sur le campus du Collège Français, situé au 1340, rue Nobert, afin de prévoir une rencontre des parties en janvier 2034.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro quitte son siège.

CO-230613-8.11

APPROBATION DE L'ENTENTE D'ACCEPTATION D'UN AVIS DE RENOUVELLEMENT À L'ACTE D'EMPHYTÉOSE INTERVENU AVEC LE COLLÈGE FRANÇAIS (1965) INC. PORTANT SUR LE LOT 3 157 461 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-1128)

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite accepter l'exercice de l'option de renouvellement par l'emphytéote et ce, malgré la transmission de l'avis à cet effet, hors délai;

Il est proposé d'approuver l'entente d'acceptation d'un avis de renouvellement à l'acte d'emphytéose intervenu avec Le Collège Français (1965) inc. portant sur le lot 3 157 461 du cadastre du Québec, par laquelle cet acte est renouvelé pour une durée 20 ans, soit jusqu'au 9 juillet 2043.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.12

APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC SOCIÉTÉ RIVE ET PARC DE LONGUEUIL CONCERNANT L'EXPLOITATION DU TERRAIN DU GOLF MUNICIPAL LE PARCOURS DU CERF ET DU PORT DE PLAISANCE RÉAL-BOUVIER (SD-2023-1654)

Il est proposé d'approuver une convention avec la Société Rive et Parcs de Longueuil concernant l'exploitation du terrain du golf municipal Le Parcours du Cerf et du port de plaisance Réal-Bouvier, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.13**APPROBATION DE L'AVENANT 1 MODIFIANT LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION CONCERNANT LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS D'OCTROI ET D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-1514)**

Il est proposé d'approuver l'avenant 1 modifiant la convention de subvention avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation concernant les modalités et les conditions d'octroi et d'utilisation d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 000 \$ consentie à la Ville pour la relance économique du centre-ville de Longueuil, afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.14**APPROBATION DU PLAN D'ACTION AMENDÉ REQUIS EN VERTU DE LA CONVENTION DE SUBVENTION INTERVENUE AVEC LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-1523)**

Il est proposé d'approuver le plan d'action amendé, daté de juin 2023, requis afin de donner suite à l'avenant 1 modifiant la convention de subvention intervenue avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation pour la relance économique du centre-ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.15**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION RÉVISÉ POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES (SD-2023-1543)**

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation révisé pour l'installation de bornes de recharge électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.16**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'EMPRUNT CONTRACTÉ EN VERTU DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (SD-2023-1380)**

Il est proposé :

1° d'affecter l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CO-2010-647, CO-2014-824, CO-2016-907 et CO-2016-947, à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement de 2023 et 2024;

2° d'affecter l'excédent d'emprunt contracté en vertu du règlement d'emprunt CO-2014-853, au paiement de l'échéance annuelle de 2024 pour le remboursement de l'emprunt;

3° d'affecter l'excédent d'emprunt contracté en vertu du règlement d'emprunt CO-2011-706, au fonds général de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro reprend son siège.

CO-230613-8.17

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1224 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1173 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2023-1405)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1224 modifiant le Règlement CO-2021-1173 régissant la démolition d'immeubles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1231 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCES, DE PAIX ET DE BON ORDRE (SD-2023-1494)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1231 modifiant divers règlements en matière de nuisances, de paix et de bon ordre.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1233 SUR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SD-2023-1647)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1233 sur les sociétés de développement commercial.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.20

MODIFICATION DU RÈGLEMENT CO-2022-1212 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, VOIES CYCLABLES ET ESPACES PUBLICS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-1394)

Il est proposé de modifier le *Règlement CO-2022-1212 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, voies cyclables et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires*

professionnels, un emprunt, par le remplacement de l'article 1 par le suivant :

1. Le conseil ordonne des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs et voies cyclables, ainsi que des travaux d'aménagement et de réfection de divers espaces publics, soit les travaux suivants :

1° des travaux de signalisation et d'éclairage dans divers parcs, pistes cyclables, espaces verts et voies publiques afin d'améliorer la sécurité en milieu urbain;

2° des travaux d'aménagement de parcs, de trottoirs, de chaînes de rues, d'éclairage et de signalisation dans divers parcs, espaces verts et voies publiques, pour la réalisation d'aménagement favorisant les déplacements sécuritaires des personnes âgées ou à mobilité réduite;

3° des travaux d'aménagement dans les parcs-natures et parcs de conservation dans le secteur du boulevard Béliveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-8.21

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-76 ADOPTANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-1631)

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CM-2002-76 adoptant le programme Rénovation Québec de la Ville de Longueuil* sera présenté.

CO-230613-8.22

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1240 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-76 ADOPTANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-1631)

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1240 modifiant le Règlement CM-2002-76 adoptant le programme Rénovation Québec de la Ville de Longueuil*.

CO-230613-8.23

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DE L'APPROCHE LIBRE-SERVICE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LONGUEUIL ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-1716)

Mme Affine Lwalalika donne un avis de motion qu'un règlement autorisant l'implantation de l'approche libre-service dans les bibliothèques de Longueuil et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-230613-8.24**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1230 AUTORISANT L'IMPLANTATION DE L'APPROCHE LIBRE-SERVICE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LONGUEUIL ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-1716)**

Mme Affine Lwalalika procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1230 autorisant l'implantation de l'approche libre-service dans les bibliothèques de Longueuil et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-230613-8.25**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC LA CAISSE DESJARDINS PIERRE-BOUCHER, LA CAISSE DESJARDINS DU VIEUX-LONGUEUIL ET LA CAISSE DESJARDINS CHARLES-LEMOYNE CONCERNANT LA RÉALISATION DE PROJETS DE VERDISSEMENT (SD-2023-1832)**

ATTENDU que la Ville a adopté, en 2018, une politique de l'arbre afin de faire face aux changements climatiques;

ATTENDU que l'un des objectifs de cette politique est d'augmenter d'ici 2030 l'indice de la canopée à 25 % sur l'ensemble du territoire de la Ville;

ATTENDU que Desjardins a entrepris, dans le cadre du développement durable, un projet visant à favoriser la plantation d'arbres sur le territoire de la clientèle qu'elle dessert;

Il est proposé d'approuver l'entente de contribution financière avec la Caisse Desjardins Pierre-Boucher, la Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil et la Caisse Desjardins Charles-LeMoynes concernant la réalisation de projets de verdissement, par laquelle une aide financière n'excédant pas 1 000 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à la Ville, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-230613-8.26**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN CONCERNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC AINSI QUE SON OCCUPATION PAR DES ÉQUIPEMENTS REQUIS POUR LA MISE EN SERVICE D'UN RÉSEAU DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE DANS LE CADRE DES MESURES D'ATTÉNUATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT-TUNNEL LOUIS-HIPPOLYTE-LA FONTAINE (SD-2023-1898)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain concernant l'exécution de travaux dans l'emprise du domaine public ainsi que son occupation par des équipements requis pour la mise en service d'un réseau de vélos en libre-service dans le cadre des mesures d'atténuation des travaux de réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, pour une période débutant au début de l'occupation au

1^{er} avril 2023 jusqu'à la fin du projet de réfection majeure du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine prévue au plus tard le ou vers le 30 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CO-230613-10.1

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE TOPONYMIE TENUE LE 20 JANVIER 2023 (SD-2023-1485)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de toponymie tenue le 20 janvier 2023.

CO-230613-10.2

RECOMMANDATION CT-2301020-3.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN ODONYME (SD-2023-1485)

Il est proposé :

1° d'attribuer l'odonyme *rue de la Baronnie* à la nouvelle rue qui sera aménagée dans le centre-ville, identifiée sur le plan P23-002.

2° d'ajouter les noms de Bertrand Viau Lespérance et François-Pierre Cherrier à la banque de noms.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-10.3

RÉVISION D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉMOLITION COMPLÈTE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 181, RUE KING-EDWARD, DANS L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK (SD-2023-1482)

Il est proposé de confirmer la décision rendue par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles le 28 mars 2023 d'autoriser la démolition complète du bâtiment principal situé au 181, rue King-Edward, dans l'arrondissement de Greenfield Park.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-230613-12.1**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CE-131126-1.7 INTITULÉE APPROBATION DU NOUVEAU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DE LA VILLE ET AUTORISATION DU DÉPÔT DE CELUI-CI POUR APPROBATION PAR BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (SD-2023-0752)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de modifier la résolution CE-131126-1.7, intitulée Approbation du nouveau calendrier de conservation des documents de la Ville et autorisation du dépôt de celui-ci pour approbation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, par l'ajout du paragraphe suivant :

3° d'autoriser la greffière à mettre en œuvre le calendrier de conservation des documents de la Ville et de poser tout geste requis, notamment pour la destruction des documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.2**RÉSILIATION DE L'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE BOULANGERIES WESTON QUÉBEC LIMITÉE CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES (SD-2023-0813)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier l'entente intervenue avec la compagnie Boulangeries Weston Québec limitée concernant le déversement des eaux usées industrielles pour l'établissement situé au 2700, boulevard Jacques-Cartier Est, à Longueuil, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel SD-2023-0813.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.3**APPROBATION D'UNE ENTENTE-CADRE DE SERVICES À INTERVENIR AVEC LA FONDATION LESKI CONCERNANT L'OFFRE D'UN SERVICE GRATUIT D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL À L'AIDE D'UN CHIEN D'ASSISTANCE À DES PERSONNES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (SD-2023-1245)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente-cadre de services à intervenir avec la Fondation Leski concernant l'offre d'un service gratuit d'accompagnement ponctuel à l'aide d'un chien d'assistance à des personnes victimes d'actes criminels, pour une période d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.4

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-029 POUR LA RÉFECTION DES STATIONNEMENTS DU POSTE DE POMPAGE ROLAND-THERRIEN ET DU 1175, CHEMIN DU COTEAU-ROUGE (SD-2023-1455)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-029 pour la réfection des stationnements du poste de pompage Roland-Therrien et du 1175, chemin du Coteau-Rouge, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant de 2 139 232,71 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.5

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-23-002 POUR LA FOURNITURE DE CARTOUCHES, DE BATTERIES ET D'ARMES DE TYPE TASER X2 (SD-2023-1377)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat FU-23-002 pour la fourniture de cartouches, de batteries et d'armes de type Taser X2, pour une période de deux ans, à M.D. Charlton Co. Ltd., fournisseur unique, pour un montant estimé à 232 139,30 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-230613-12.6**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'EMPRUNT CONTRACTÉ EN VERTU DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION (SD-2023-1379)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter :

1° l'excédent d'emprunt contracté en vertu du règlement d'emprunt CA-2015-229 à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement en 2024;

2° l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CA-2015-225, CA-2017-265 et CA-2018-284 au paiement de l'échéance annuelle de 2024 pour le remboursement de l'emprunt;

3° l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CA-2008-90 et CA-2009-110 au fonds général de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.7**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'ACQUISITION D'ENSEMBLES D'OUTILS DE DÉCARCÉRATION (SD-2023-1515)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 683 648 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de dix ans, afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition de douze ensembles complets d'outils de décarcération fonctionnant à batterie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.8**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MODERNISATION DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 ET DES CENTRES SECONDAIRES D'APPELS D'URGENCE ADMISSIBLES EN VUE DU PASSAGE AU 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION (SD-2023-1566)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence admissibles en vue du passage au 9-1-1 de prochaine génération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.9

EMBAUCHE TEMPORAIRE AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-1608)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'embaucher temporairement M. Jean Melançon, employé retraité, au poste de directeur du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, pour une période débutant le 1^{er} juillet 2023 et prenant fin le 31 décembre 2025, selon les conditions énoncées au contrat de travail à intervenir entre la Ville et ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-394 AUTORISANT L'IMPLANTATION ET LES ACQUISITIONS REQUISES AUX FINS DE LA MISE EN PLACE DU SERVICE 911 DE PROCHAINE GÉNÉRATION ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-0841)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-394 autorisant l'implantation et les acquisitions requises aux fins de la mise en place du service 911 de prochaine génération et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.11**APPROBATION DU RÈGLEMENT L-98-1, ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2023-1383)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le *Règlement L-98-1 modifiant le Règlement L-98 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt décrétés par ce règlement pour financer des travaux d'aménagement de l'accès au terminus de la gare Longueuil-Saint-Hubert de l'arrondissement de Saint-Hubert et d'une voie réservée dans le chemin de Chambly*, adopté par le Réseau de transport de Longueuil le 6 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.12**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES (DPCP), LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC ET LES CENTRES D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) DU QUÉBEC CONCERNANT L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS ET AUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI VISANT LA CRÉATION D'UN TRIBUNAL SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ET DE VIOLENCE CONJUGALE (SD-2023-1452)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Justice du Québec et les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) du Québec concernant l'accès aux renseignements et aux documents nécessaires à la mise en œuvre de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, pour une période de deux ans, renouvelable pour des périodes successives d'un an;

2° d'autoriser les modalités de consultation par les intervenants sociojudiciaires de liaison (ISL) des renseignements détenus par le DPCP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.13**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'AUTORITÉ RÉGIONALE DU TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) RELATIVE À L'INITIATIVE TARIFAIRE CONCERNANT L'ACCÈS GRATUIT AU SERVICE D'AUTOBUS DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL EN PÉRIODE HORS POINTE POUR LES RÉSIDENTS ÂGÉS DE 65 ANS ET PLUS (SD-2023-1791)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) relative à l'initiative tarifaire concernant l'accès gratuit au service d'autobus du Réseau de transport de Longueuil, en période hors pointe, pour les résidents des villes participantes de l'agglomération, âgés de 65 ans et plus, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, renouvelable automatiquement au 1^{er} janvier 2024, cette initiative s'inscrivant dans la démarche Municipalités amies des aînés;

2° de prendre acte de la résiliation de l'entente avec la Société de transport de Longueuil relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus, à la date de la modification par l'ARTM de sa grille tarifaire, soit le 1^{er} juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.14**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL ÉTABLISSANT UN PARTENARIAT AFIN D'OFFRIR GRATUITEMENT LE TRANSPORT COLLECTIF LORS DE L'ÉVÉNEMENT FÊTE DE LA RENTRÉE 2023 (SD-2023-1643)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de partenariat avec le Réseau de transport de Longueuil, établissant un partenariat afin d'offrir gratuitement le transport collectif lors de l'événement *Fête de la rentrée 2023*, pour une période prenant fin le 20 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.15**ENTÉRINEMENT D'UNE ENTENTE ADMINISTRATIVE, APPROBATION D'AVENANTS ET DÉPÔT D'UNE LETTRE CONCERNANT LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ 2018-2023 (SD-2023-1747)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'entériner l'entente administrative, signée le 14 octobre 2018, avec le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Table de concertation des Préfets de la Montérégie, la MRC d'Acton, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC de Brome-Missisquoi, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC du Haut-Richelieu, la MRC de la Haute Yamaska et la MRC des Jardins-de-Napierville concernant la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023;

2° d'approuver un avenant modifiant cette entente administrative, lequel a pour objet de modifier la durée et la contribution financière prévues à l'entente;

3° de prendre acte de la lettre de la Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, adressée au président de la Table de concertation régionale de la Montérégie, annonçant la prolongation d'une année de la mesure des Alliances pour la solidarité et confirmant le montant de 2 010 238 \$ pour la région de la Montérégie, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, qui fera l'objet d'un avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023;

4° d'autoriser la mairesse à signer les avenants à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.16**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE DANS LE CADRE DU PROJET DE SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE VIOLENCE SEXUELLE (SD-2023-1634)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du Secrétariat à la condition féminine

dans le cadre projet de sensibilisation en matière de violence conjugale et de violence sexuelle, pour une période débutant le 1^{er} novembre 2023 et prenant fin le 31 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.17

AUTORISATION D'EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT LOCAL ET DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'ACHAT DE SIX COLONNES DE LEVAGE MOBILES, D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS ET D'ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION (SD-2023-1580)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les emprunts suivants, afin de prévoir les crédits requis pour l'achat de six colonnes de levage mobiles, d'équipements spécialisés et d'équipements de manutention :

1° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 169 767 \$ au fonds de roulement local, remboursable sur une période de cinq ans;

2° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 83 233 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.18

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 23 MAI 2023 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-1805)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 23 mai 2023, au montant de 1 163 131 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.19**AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL À POURSUIVRE LA DÉMARCHE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR REHAUSSER LE NIVEAU DE SERVICE DU GROUPE D'INTERVENTION (GI) (SD-2023-1639)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil à poursuivre la démarche auprès du ministère de la Sécurité publique en vue d'obtenir son autorisation pour rehausser le niveau de service du Groupe d'intervention (GI), qui est actuellement de niveau 3, vers un niveau 4, soit Groupe tactique d'intervention (GTI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.20**EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE DES APPROVISIONNEMENTS (SD-2023-1693)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'embaucher Mme Mélanie Normandin à titre de directrice des approvisionnements, selon les conditions prévues au contrat de travail et d'approuver le contrat de travail à durée indéterminée, débutant le 7 août 2023, à intervenir entre la Ville et cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.21**ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE RÉVISÉ 2023-2027 (SD-2023-1633)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le schéma de couverture de risques en incendie révisé 2023-2027 et son plan de mise en œuvre, sans modification, tel qu'attesté par le ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.22

ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2023-1495)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de :

1° confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de biens et de services de mobilité cellulaire, pour la période du 21 octobre 2023 au 20 octobre 2028, et de confier au CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.23

RÉSILIATION DU CONTRAT APP-21-113 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN PLANIFICATION, CHARGEMENT, TRANSPORT, LIVRAISON ET RECYCLAGE DES BOUES DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) ET ABROGATION D'UNE RÉSOLUTION (SD-2023-1757)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier, en date du 30 juin 2023, le contrat APP-21-113 pour la fourniture de services en planification,

chargement, transport, livraison et recyclage des boues du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), adjugé à Environnement Viridis inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.24

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-047 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CHARGEMENT, TRANSPORT ET RECYCLAGE DES BOUES DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) ET ABROGATION D'UNE RÉOLUTION (SD-2023-1756)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-047 pour la fourniture de services de chargement, transport et recyclage des boues du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), pour une période de trois ans débutant le 1^{er} juillet 2023, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Environnement Viridis inc., pour un montant estimé à 4 792 378,82 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à la résiliation du contrat APP-21-113.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.25

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-033 POUR L'ENTRETIEN SANITAIRE ET LES SERVICES D'UN APPARITEUR-CONCIERGE POUR LES BÂTIMENTS SITUÉS AUX 4250 ET 4300, CHEMIN DE LA SAVANE (OPTION B) (SD-2023-1400)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-033 pour l'entretien sanitaire et les services d'un appariteur-concierge pour les bâtiments situés aux 4250 et 4300, chemin de la Savane (option B), pour une période débutant le 1^{er} août 2023 et prenant fin le 31 juillet 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Services d'entretien Alphanet inc., pour un montant de 940 955,40 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.26**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-048 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE RECHERCHE DE CANDIDATS CADRES ET PROFESSIONNELS (SD-2023-1586)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-048 pour la fourniture de services professionnels en matière de recherche de candidats cadres et professionnels, pour une période de trois ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Synergie Hunt International inc., pour un montant estimé à 146 752,31 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.27**ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 1) (SD-2023-1783)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 1), pour une période de quatre ans, aux soumissionnaires, en consortium, ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Stantec Experts-Conseils ltée et Les architectes FABG inc., pour un montant de 5 622 656,92 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.28**ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 2) (SD-2023-1789)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2), pour une période de quatre ans, aux soumissionnaires, en consortium, ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc., pour un montant de 5 461 829,89 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.29**ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 3) (SD-2023-1790)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 3), pour une période de quatre ans, aux soumissionnaires, en consortium, ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, FNX-Innov inc. et NFCE inc., pour un montant de 3 757 756,67 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de

délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230613-12.30

MODIFICATION AU CONTRAT APP-20-035 POUR L'ABONNEMENT À UN PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ (PGI) ET LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'IMPLANTATION, L'ENTRETIEN ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE (SD-2023-1830)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification au contrat APP-20-035 pour l'abonnement à un progiciel de gestion intégré (PGI) et la fourniture de services professionnels pour l'implantation, l'entretien et l'assistance technique, adjugé à Société conseil groupe LGS, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-1830.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-230613-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-230613-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers